Sécuriser son cadre de travail (mars, 66)

Objectifs
Acquérir et appliquer une méthode d'analyse et de prévention du risque professionnel en répondant à la réglementation en vigueur

Enjeux
L'employeur a une obligation générale d'assurer la sécurité et de préserver la santé des salariés. Il doit répondre à des principes généraux de prévention, qui sont notamment d'éviter les risques et d'évaluer ceux qui peuvent être évités. Depuis 2001, il a l'obligation de formaliser les résultats de l'évaluation dans le document unique d'évaluation des risques. Cette réglementation, peu ou pas connue, apparaît comme une contrainte administrative supplémentaire pour l'employeur et n'est pas toujours appliquée. Avec cette formation, les agriculteurs se rendent acteurs de la prévention des risques sur leur exploitation, pour eux-mêmes et leurs salariés, par l'anticipation, la communication et la remise en question continue de leurs conditions de travail.

Contenu
L'importance de réaliser son Document unique (DUERP).
Vocabulaire commun sur les risques et la prévention.
Cadre réglementaire et les enjeux de la prévention.
Présentation d'une méthode d'élaboration de son DUERP et des différentes étapes.
Présentation d'un outil de formalisation de son DUERP.
Risques selon les unités de travail. Mesures correctives et plan d'action dans la situation de chaque ferme.
Bilan de la formation : évaluation, tour de table

Méthodes pédagogiques : Alternance de temps d'apports et de mise en pratique.
Temps en présentiel et à distance (synchrones et asynchrones).
Modalités d'évaluation : En fin de formation, test d'auto-évaluation des acquis inclus dans le questionnaire de satisfaction.
Remise d'une attestation certificat de réalisation à la suite de la formation.
Prérequis : aucun
Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les modalités d'accès aux locaux et/ou d'adaptation de la formation pour faciliter votre participation.
Date de mise à jour : 28/11/2025

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 02/03/2026

Tarifs
Adhésion demandée. Consommation enveloppe VIVEA : 291 €

Plus de renseignements
Noémie Bouthier, responsable de stage
terres.vivantes.66@gmail.com
Terres vivantes
maison des entreprises
66500 prades
06 34 45 09 48
http://www.terresvivantes.org

N° d'organisme de formation : 91340637024

Taux de satisfaction : 100%

si possible, prévoir un ordinateur portable

Modalités d'accès :

Conditions générales de formation

Dates, lieux et intervenants

16 mars 2026 09:00 - 12:30 (3.5hrs)	travail à distance	Noémie Bouthier, formatrice TV
17 mars 2026 :00 (2.5hrs)	Terres vivantes Maison des entreprises 66500 Prades	travail à distance
06 avr 2023 14:00 - 15:00 (1hrs)	visio	Noémie Bouthier, formatrice TV

Financeur(s)

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom _ _ _